Combattre les nuisibles au sein ou à proximité des logements	
Rappel de l'axe stratégique du CLS et de la thématique	**Axe 2 : santé environnementale** ***Logement***
Objectif général (axe)	Développer et renforcer les projets en matière de santé environnementale sur le territoire du CLS.
Contexte / état des lieux	Le logement est un besoin humain fondamental, inscrit par les Nations Unies dans le droit international relatif aux droits de l'Homme [Nations Unies – 2010]. Pouvoir accéder à un logement décent constitue donc un droit fondamental. Il ne s'agit pas uniquement du droit à un abri, mais de celui de disposer d'un logement convenable, répondant de fait à plusieurs composantes comme la sécurité d'occupation, l'existence de services, matériels, installations et infrastructures ; la capacité de paiement ; l'habitabilité ; l'accessibilité et le respect du milieu culturel. Le logement constitue un déterminant majeur de la santé de la population. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'accès à un logement de qualité représente une des conditions de base pour mener une vie saine [OMS-2008]. Lorsque le logement est dégradé, les besoins fondamentaux qui contribuent au maintien d'un bon état de santé (se restaurer, dormir, prendre soin de son hygiène personnelle, grandir et se développer, se sentir en sécurité) ne peuvent être satisfaits [Santé Publique France – 2021]. De nombreuses dimensions du logement sont susceptibles d'influencer la santé, comme sa situation, les normes de construction, les installations d'hygiène ou de chauffage, la densité d'occupation, la sécurité, …. La qualité du logement peut être affectée par une diversité de facteurs, comme l'humidité et la contamination par les moisissures, l'infestation par des nuisibles (punaises de lit, blattes, rongeurs, moustiques, …), une température inadéquate, le bruit, la pollution de l'air ou encore le surpeuplement. Elle dépend également de l'environnement dans lequel le logement se situe : présence de nuisances (visuelles, sonores, ou olfactives), pollutions (de l'eau, du sol ou de l'air extérieur), insécurité, isolement, manque de services de proximité ou d'aménités environnementales (parcs, jardins, espaces verts) [Santé Publique France – 2021]. La présence de ces facteurs expose les individus à divers risques psycho-sociaux et agents pathogènes (chimique, microbiologique, physique). Les français passant en moyenne 16 heures par jour dans leur logement [Zeghnoun A, Dor F – 2010], l'exposition à ces agents et risques est bien souvent chronique et responsable d'effets délétères sur la santé des occupants, générant diverses pathologies ou les aggravant. Il existe ainsi des liens scientifiquement avérés entre la santé des individus, la qualité de leur logement et l'endroit où ils habitent. Concernant la santé physique, la présence d'humidité et de moisissures dans le logement peut provoquer des pathologies allergiques et respiratoires. La promiscuité, le surpeuplement et la présence de nuisibles favorisent la survenue et la propagation des pathologies infectieuses. La mauvaise isolation de l'habitat peut induire une exposition à des températures extrêmes, responsables d'effets néfastes sur la santé cardiovasculaire [Santé Publique France – 2021]. En matière de santé sociale, habiter dans un logement dégradé conduit à un processus de stigmatisation, de dégradation sociale, et de perte d'estime de soi. Les effets sur la santé mentale sont eux-aussi nombreux (anxiété, agressivité, dépression) [Santé Publique France – 2021]. Le logement constitue donc un milieu de vie qui peut influencer positivement ou négativement la santé et le bien-être de ses occupants. Il représente un levier important pour améliorer l'état de santé de la population. Sur le territoire du CLS, les ménages sont majoritairement locataires de leur logement. En 2019, c'était le cas pour 61,3 % d'entre eux, un taux supérieur aux valeurs de Tours Métropole Val de Loire (22 communes), du département, de la région et de la France. Parmi ces ménages locataires, 26,7 % vivent dans le parc social, un taux de nouveau supérieur aux territoires de référence. Le parc de logements locatifs sociaux (LLS) est, sur la métropole, concentré sur les communes du territoire du CLS. A l'occasion du diagnostic du CLS, des enjeux autour de la salubrité des logements ont été mis en évidence, particulièrement dans le parc de LLS. D'importantes problématiques d'infestation par les nuisibles sont rapportées par les travailleurs sociaux, touchant en premier lieu les publics fragiles. Responsables d'effets néfastes sur la santé des occupants et de coûts parfois importants (dégâts matériels, traitements, …), ces problématiques d'infestation concernent une diversité de nuisibles (blattes, punaises de lit, rongeurs, pigeons, fourmis, moustiques, …). Les différents bailleurs sociaux du territoire rapportent que leurs logements ne sont pas tous touchés de la même façon (ampleur des infestations, espèce, fréquence, …), avec des phénomènes par vagues d'infestation pour certains bâtiments et des situations qui se chronicisent pour d'autres. En réponse, des protocoles d'éradication ont été établi par les bailleurs sociaux, pour certains types de nuisibles (blattes et punaises de lit notamment) sources des principales nuisances. Ces protocoles varient fortement d'une structure à l'autre, de même que les moyens financiers attribués à la gestion de ces problématiques d'infestation, expliquant, du moins en partie, les différences d'ampleur pouvant être constatées et la chronicisation de certaines situations. Pour certaines espèces, comme les moustiques tigres ou encore les rongeurs, des opérations d'éradication sont mises en œuvre par les services de l'Etat (Agence Régionale de Santé) ou les collectivités territoriales (villes). Les comportements des locataires ont également un impact central dans ces phénomènes. Chez certains des occupants, des conduites inadéquates susceptibles de générer ou d'entretenir les situations d'infestation sont rapportées par les professionnels, notamment dans la gestion des déchets, dans l'entretien des logements et dans l'application des protocoles de traitement lorsque le logement est infesté. Les acteurs mentionnent à ce titre que ces conduites sont parfois le reflet de situations individuelles complexes, chez des personnes qui cumulent des fragilités économiques, sociales et sanitaires, nécessitant alors un accompagnement spécifique, global, pluri-professionnel et sur le long terme. Les problématiques d'infestation sont d'autant plus complexes à traiter qu'il n'existe bien souvent que peu de réponses techniques pour les résoudre, avec des solutions parfois peu efficaces (adaptation des espèces) et au fort impact sanitaire et environnemental. Ces différents constats relèvent un besoin majeur d'agir. Les professionnels du territoire identifient des pistes de travail intéressantes pour répondre aux problématiques constatées, visant par exemple au développement d'actions d'information et de sensibilisation des locataires et professionnels intervenant au domicile pour prévenir les phénomènes d'infestation (règles de bon usage des logements et parties communes), favoriser le repérage précoce et soutenir la bonne application des protocoles. Un travail d'harmonisation des interventions est également évoqué, une démarche qui pourrait permettre de gagner en efficience et efficacité.

	La lutte contre les nuisibles constitue une problématique partagée sur le territoire par une diversité d'acteurs, faisant l'objet à ce titre d'une fiche projet du contrat de ville 2024 – 2030, démarche avec laquelle il conviendra de s'articuler.
Objectif général	Améliorer le cadre de vie et le rendre plus favorable à la santé (accès et qualité du logement, relations collectives, adaptation au handicap ...).
Objectif(s) spécifiques(s)	- Contribuer à la prise en compte des enjeux de santé dans les politiques liées au logement ; - Lutter contre l'insalubrité ; - Prévenir et réduire les phénomènes d'infestation par les nuisibles et leurs conséquences sur la santé.
Objectif(s) opérationnel(s)	- Informer et sensibiliser de façon large les locataires pour prévenir les phénomènes d'infestation (règles de bon usage du logement et parties communes, conduites inadéquates), en diversifiant les outils. - Informer et sensibiliser les locataires ainsi que les professionnels intervenant à domicile au repérage et signalement précoces, à l'application des protocoles de lutte. - Améliorer la communication. - Améliorer et harmoniser les protocoles et interventions, pour gagner en efficience et efficacité. - Accompagner les locataires dans la réalisation des protocoles et si besoin dans le rééquipement de leur logement.
Type d'action	■ Action existante à renforcer ■ Nouvelle action
Description de l'action	**A. Information et sensibilisation des locataires et professionnels intervenant à domicile en mobilisant des outils et canaux de communication diversifiés et adaptés aux différents publics** - Cibler les locataires / professionnels et identifier les besoins ; - Construction des outils d'information / de sensibilisation ; - Diffusion. • Thématiques : - Règles de bon usage des logements et parties communes, conduites adéquates ; - Impacts (sanitaires, financiers, sociaux, …) des infestations ; - Repérage (identification des nuisibles) et signalement précoces des infestations ; - Application des protocoles.
	B. Amélioration des interventions et protocoles des bailleurs sociaux, dans une logique d'harmonisation en veillant à adapter les outils aux spécificités des structures / territoires / publics - Identification des parties prenantes et organisation de réunions de travail / groupe de travail ; - Etat des lieux des protocoles et interventions existant ; - Harmonisation /mutualisation des bonnes pratiques : • Exemples : - Généralisation / mutualisation des achats de congélateurs / chambres froides ; - Aide à la préparation du logement avant traitement, désencombrement et/ou nettoyage ; - Mise à disposition de logements tampons / tiroirs pour accueillir les publics pendant les traitements ; - Accompagnement des publics (levée des freins) ; - Création d'outils de communication (professionnel et grand public) communs / campagne de communication commune pour tous les bailleurs ; - Création de « fiches référent » pour une meilleure identification des interlocuteurs chez les bailleurs ; - …
	C. Accompagnement des locataires dans la réalisation des protocoles et dans le rééquipement en cas de dommages - Identification des freins au repérage précoce à la mise en œuvre des protocoles (perte d'autonomie, santé, encombrement, …) ; - Aide à la levée des freins et au rééquipement : • Exemples : - Travail de médiation, interventions au domicile (information adaptée, aide à la préparation du logement, …) ; - Mobilisation des acteurs compétents en fonction des problématiques identifiées (sanitaires, sociaux, associatifs, …).

Population cible	Locataires, acteurs du logement et autres acteurs intervenant au domicile (aides et services à domicile, travailleurs sociaux, professionnels de santé, installateurs d'équipements, …).
Secteur géographique visé	Territoire CLS
Porteurs de l'action	**Fiche. LIGERIS** **A. Ville de Saint-Pierre-des-Corps, ville de Tours, ville de La Riche** **B.** / **C. Ville de Tours**
Acteurs / partenaires à mobiliser (liste non exhaustive)	Conseil départemental 37 (Maisons des Solidarités, Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement (PD2H)) Etat (Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement (PD2H), politique de la ville, Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)) Villes : services hygiène et environnement, logement, politique de la ville Acteurs de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) Tours Métropole Val de Loire (Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville) Centres Communaux d'Action Sociale des villes Bailleurs sociaux Gardiens d'immeuble Gestionnaires de copropriétés Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) 37 Compagnons Bâtisseurs Confédération Nationale du Logement 37 (CNL) Agence Régionale de Santé Régies de quartier Comités de quartiers / associations d'habitants Appui santé 37 Conseil interdépartemental de l'ordre infirmiers 37-41 Autres conseils des ordres des professions médicales / paramédicales intervenant à domicile (sage-femme, kinésithérapeute, …) Communauté professionnelle territoriale de santé O'Tours Associations de services / d'aide à domicile (ADMR, ASSAD HAD, …) Entraide et Solidarités Association Jeunesse et habitat APF France Handicap SED' in FRANCE Touraine Pôle Santé Mentale La Confluence Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
Calendrier prévisionnel	A compter de l'automne 2025

Dispositif d'évaluation :

- **Périodicité**
- **Critères/indicateurs mesurant :**
 - *L'activité*
 - *Le processus*
 - *Le résultat / l'impact*
- **Outils / modalité de calcul et valeur cible :**

Indicateurs	Modalités de calcul	Périodicité	Cible
A. Activité : Nombre et type d'actions de sensibilisation / information réalisées, nombre et type de participants	Nombre d'ateliers, de flyers, d'affichages, vues, notifications, … Recensement des publics touchés	Annuelle	Fonction des besoins et opportunités
Processus : Construction de(s) outil(s)	Livrable(s) de sensibilisation	Pluriannuelle	Fonction des besoins
Résultat : Niveau de connaissance des publics, réduction des phénomènes d'infestation	Questionnaire (évaluation des connaissances, besoins et réajustements) Nombre de signalements auprès des bailleurs, nombre de campagnes d'éradication, évolution des coûts dédiés au traitement	Pluriannuelle	1 évaluation a minima sur la durée du CLS Baisse des signalements et campagnes Baisse des coûts

	B. Activité : nombre de réunions, volume horaire	S/O	Annuelle	Fonction des besoins et disponibilités
	Processus : Etat des lieux	Livrable	Pluriannuelle	1 état des lieux sur la durée du CLS
	Résultat : Nombre de protocoles / d'interventions harmonisés et type	S/O	Pluriannuelle	A minima 1 intervention commune sur la durée du CLS
	C. Activité : nombre de personnes accompagnées, type d'accompagnement, nombre de rééquipements	S/O	Pluriannuelle	Fonction des besoins
	Résultat : Réduction des phénomènes d'infestation	Nombre de signalements auprès des bailleurs, nombre de campagnes d'éradication, évolution des coûts dédiés au traitement et au rééquipement	Pluriannuelle	Baisse des signalements et campagnes Baisse des coûts
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc	- Moyens d'action auprès des bailleurs privés / logements individuels ; - Moyens humains et financiers ; - Coût financier des traitements et interventions ; - Prise en compte des solutions de régulation et/ou de traitement respectueuses de l'environnement et de la santé ; - Adaptation des outils, programmes et interventions aux publics spécifiques (personnes en situation de handicap, personnes âgées, défavorisées, barrière de la langue …) ; - Articulation avec contrat de ville 2024-2030.			
Modalités potentielles de financement	Etat, villes et métropole (politique de la ville) Bailleurs			